

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

## Compte rendu du conseil communautaire

### Séance du 31 janvier 2017

L'an deux mille dix –sept, le trente et un janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, à la maison des associations.

#### Étaient présents,

ARTAUD Fabien, AUBOURG Jean, BARRIÈRE Jean, BENOIST Jacques, BINET Jacques, BONENFANT Sylvain, BOUCHER Dominique, BOURGAULT Hugues, BUCHER Franck, CAILLOUEL Hervé, CALLOUET Etienne, CALMESNIL William, CARDON Frédéric, CHEMIN Guy, CHRISTOPHE Bernard, DEBUS Jérôme, DEMAEGDT Paulette, DESMARAIS Evelyne, DEZELLUS Éric, DEZELLUS Michel, DORLÉANS Jacques, DUBOIS Serge, DUCHATEAU Laurent, FERLIN Myriam, FLAMBART Jean-Luc, GATINET Benoît, GOY Jacky, GRAINVILLE Joël, GRANDJEAN Ghislaine, GUENIER Jean-Marie, GUERINOT Didier, GUERINOT Francis, GUEROULT Joël, GUILBERT Max, HAUDRECHY Franck, HEUGHEBAERT Jacques, JACQUES Marie, KARNOUB Abed, LANNOY Didier, LEBRETON Jean-Jacques, LECLERC Michel, LEFEBVRE Gaby, LENOIR Fernand, LIEVENS Patrick, MAQUAIRE Robert, MAROUARD Céline, MARTIN Vincent, MASSON Michel, MATHÉ Michel, MAURICE José, MEDAERTS Dominique, MESSE Nadine, MICHALOT Alain, MORAINVILLE Rémy, MOUILLIERE Monique, NOËL Charly, ODIENNE André, ONO-DIT-BIOT Michaël, PARIN Didier, PAUMIER Jacky, PECOT Bertrand, PERDRIX Patrick, PIERRARD Damien, PRESLES Gwendoline, QUESTEL Bruno, QUESTIER Jean, RENAULT Anne, ROMAIN Philippe, ROMAIN Lucien, RYCKAERT Laurent, SIMON Josette, STIEVENARD Isabelle, TARDIF Alain, TESSIER Alain, THIEBAULT Jean-Marie, TIHY Martine, VALLÉE Laurent, VAN DUFFEL Christine, VANHEULE Philippe, VINCENT Bernard.

#### Étaient représentés par leur suppléant,

- M. DUVAL Daniel représenté par M. BROWANG Éric
- M. VIVIEN Alain représenté par Mme LEFRANCOIS Evelyne

#### Absents excusés :

Avec pouvoir ;

- M. TAMION Franck représenté par M. VANHEULE Philippe
- M. ROUAS Mary-Dominique représenté par M. CAILLOUEL Hervé
- M. DENIS Jean-Pierre représenté par M. GATINET Benoît
- Mme LEGOURD Axelle représenté par M. RYCKAERT Laurent
- M. LEMOINE Didier représenté par M. MEDAERTS Dominique
- M. POISSON Erick représenté par M. MARTIN Vincent
- M. DOUBET Gilbert représenté par M. ODIENNE André
- Mme LAFFILLÉ Laurence représenté par M. GUILBERT Max
- M. MARIE Philippe représenté par Mme VAN-DUFFEL Christine

#### Absents :

- M. LESUEUR Gérard
- M. LANNOY Didier

#### est arrivé en cours de séance :

- M. GERMAIN Bruno arrivée à 18h46

Secrétaire de séance : M. MAURICE José

**Délibération N° CC/RH/ 28- 2017 - Indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés dans la filière sanitaire et sociale**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCIDE,**

d'octroyer le bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés aux agents de la filière sanitaire et sociale titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois prévus par

les textes visés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Délibération N° CC/RH/ 29- 2017 - Recrutement d'agents contractuels au titre de l'article 3, 1°**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DECIDE,**

- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour renforcer temporairement les équipes en période d'accroissement temporaire d'activité et ce, afin de permettre le bon fonctionnement des services, au maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs.

- le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Délibération N° CC/RH/ 30- 2017 - Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCIDE,**

- d'accorder le bénéfice de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Délibération N° CC/DD/ 31- 2017 - INSTITUTION ET MODALITES D'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur la base des périmètres DPU tels qu'ils avaient été préalablement définis par les communes de l'intercommunalité avant le transfert

➤ **DECIDE** de déléguer aux communes l'exercice du DPU sur leur territoire pour la réalisation des actions ou d'opérations d'intérêt communal relevant de leur champ de compétence (et entrant dans l'article L.210-1 du CU);

➤ **CONFIRME** par conséquent l'exercice d'un droit de préemption par l'EPCI Roumois Seine sur l'ensemble des périmètres sur lesquels il est institué, uniquement pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal relevant de ses compétences ;

➤ **APPROUVE** la délégation au Président, au nom de la communauté de communes, du pouvoir d'exercer le DPU sur toutes les zones précédemment définies, en vue de satisfaire aux délais de réponse (2 mois)

➤ **AUTORISE** le Président à déléguer l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou aux concessionnaires d'une opération d'aménagement, à une SEM de construction et de gestion de logements sociaux, à un organisme HLM

ou à un autre organisme agréé, conformément aux articles L.213-3 et L.211-2 du code de l'urbanisme, et ce pour toutes acquisitions ;

➤ **INFORME** que cette délibération sera précisée ultérieurement s'agissant en particulier du champ d'application du droit de préemption par l'EPCI et des modalités de coordination entre les communes et le niveau intercommunal.

➤ **DECIDE** d'instaurer un délai calendaire de 8 jours à destination des communes pour qu'elles procèdent à la transmission systématique des DIA reçues (copie), accompagné le cas échéant d'une information sur leur volonté de préempter ou d'un avis sur l'opportunité d'une préemption par l'EPCI

➤ **DEMANDE** aux communes d'accepter l'étendue de la délégation qui leur est faite par voie de délibération

➤ **DECIDE** d'ouvrir à la communauté de communes Roumois Seine un registre sur lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens. Ce registre sera mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.

➤ **PRECISE** que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage et d'une insertion dans deux journaux :

- Courrier de l'Eure
- Paris Normandie, édition Eure
- L'éveil de Pont Audemer

➤ **PRECISE** que les périmètres d'application du Droit de Préemption Urbain ont fait l'objet sont annexés au dossier des PLU ou POS des communes du territoire intercommunal conformément à l'article R123-13-4°) du code de l'urbanisme.

➤ **PRECISE** qu'une copie de la délibération sera transmise :

- à Monsieur Le Préfet de l'Eure
- à Monsieur le Sous-Préfet de Bernay
- à Monsieur Le Directeur Départemental des Services Fiscaux de l'Eure,
- à Monsieur Le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,
- au Greffe du même tribunal,
- aux Maires des communes de la communauté de communes Roumois Seine.

### Délibération N° CC/DD/ 32- 2017 - Reprise des procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés :..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;**

A l'unanimité,

➤ **PREND ACTE,**

du principe général de reprise des procédures engagées

➤ **AUTORISE,**

le Président à recenser lesdites démarches et à engager un travail spécifique avec les communes concernées en vue de définir les conditions

préalables et modalités de cette reprise

➤ **INVITE,**

les communes concernées à suspendre les démarches administratives et de facturation et à délibérer sans délai pour solliciter la communauté de communes en vue de la reprise et de la finalisation des procédures en cours.

**Délibération N° CC/DD/ 33- 2017 - Avis du SCoT de la communauté de communes Roumois Seine sur les autorisations et actes d'urbanisme, en particulier les opérations foncières et d'aménagement**

<b>Délégués :</b>	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés :..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DONNE DELEGATION,**

au Président aux fins d'exprimer au titre du SCoT les avis de la Communauté de communes Roumois Seine sur les actes et autorisations d'urbanisme pour lesquels elle est consultée.

**Délibération N° CC/DD/ 34- 2017 - Avenant au programme Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEP-CV) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**

<b>Délégués :</b>	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés :..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **PREND CONNAISSANCE,**

de ce programme, des engagements repris et de la nécessité pour le territoire de participer au réseau d'échange d'expérience et à la communauté régionale de travail avec les autres TEP-CV Normands

➤ **DÉSIGNE,**

le Président comme élu référent pour la bonne exécution du programme, en lien avec les différents maîtres d'ouvrages concernés

➤ **AUTORISE**

le Président à déposer le dossier portant projet d'avenant à la convention avec la maquette financière (annexée à la délibération).

**Délibération N° CC/AG/ 35- 2017 - Création des commissions thématiques**

<b>Délégués :</b>	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés :..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCIDE,**

- de créer les 12 commission thématiques suivantes :

- Commission finances
- Commission administration générale/ ressources

humaines

- Commission développement économique et numérique/tourisme
- Commission aménagement de l'espace et mobilité
- Commission assainissement et ordures ménagères
- Commission bâtiments, voirie et travaux
- Commission urbanisme et habitat
- Commission aide à domicile et personnes âgées
- Commission eau et ruissellements
- Commission enfance, culture et sports
- Commission petite enfance
- Commission développement durable

**Délibération N° CC/AG/ 36- 2017 - Election des membres siégeant au sein des commissions thématiques**

Délégués :	
En exercice : .....	93
Présents : .....	82
Pouvoirs : .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour : .....	91
Ont voté contre : .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCIDE,**

de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la manière suivante :

**- Commission finances**

Jean-Louis BEAREZ, Frédéric CARDON, Guy CHEMIN, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Michel DEZELLUS, Gilbert DOUBET, Abed KARNOUB, Didier LANNNOY, Robert MAQUAIRE, Anne RENAULT, Jacques BENOIT, Bernard VINCENT, Damien PIERRARD, Fabien ARTAUD, Ange DIAZ, Didier LEMOINE, Monique MOUILLIERE, Jean-Luc FLAMBARD.

**- Commission administration générale/ ressources humaines**

Evelyne DESMARAIS, Jean-Luc FLAMBARD, Laurent RYCKAERT, Jean BARRIERE, Jean-Pierre DENIS, Axelle LEGOURD, Anne STAB, Alain TESSIER, Guy CHEMIN

**- Commission développement économique et numérique/tourisme**

Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Jean-Paul JOURDAIN, Alain MOUSSEUX, Didier PARIN, Dominique ROUAS, Josette SIMON, Laurent VALLÉE, José DA SILVA NETO, Gaby LEFEBVRE, Jean-Louis BEAREZ, Hugues BOURGAULT, Frédéric CARDON, Éric DEZELLUS, Didier GUÉRINOT, Franck HAUDRECHY, Dominique LEVASSEUR, Michael ONODOT-BIOT, Bertrand PÉCOT, Marie-Françoise JACQUES, Christine VAN-DUFFEL, Gérard BOITOUT, Jean-Paul JOURDAIN.

**- Commission aménagement de l'espace et mobilité**

Christian FAYEL, Bruno QUESTEL, Alain TARDIF, Christian BONENFANT, Abed KARNOUB, Vincent MARTIN, Gwendoline PRESLES, Isabelle STIEVENARD, Gaby LEFEBVRE.

**- Commission assainissement et ordures ménagères**

Jean BARRIERE, Michel CHÉRON, Jacques DORLÉANS, Daniel DUVAL, Jean-Marie GUENIER, Jacques HEUGHEBAERT, Gérard LESUEUR, Dominique LEVASSEUR, Vincent MARTIN, Jean QUETIER, Yves OLLIVET, Jacques CARREY, Jean-Claude DESMARAIS, Christian FAYEL, Jacky GOY, LECLERC Michel, MAQUAIRE Robert, Michel MATHÉ, Nadine MESSÉ, Alain MICHALOT, Damien PIERRARD, Laurent RYCKAERT, Alain TARDIF, Alain VIVIEN, Dominique MEDAERTS, Philippe ROMAIN

**- Commission bâtiments, voirie et travaux**

Christian BONNEAU, Jean-Claude DESMARAIS, Éric DEZELLUS, Ange DIAZ, Serge DUBOIS, Hervé GAMBLIN, Jacky GOY, Joël GRAINVILLE, Joël GUEROULT, Max GUILBERT, Michel LECLERC, Didier LEMOINE, Fernand LENOIR, Michel MATHÉ, André ODIENNE, Alain TESSIER, Marie THIEBAULT, Alain VIVIEN, Joël CROMBEZ, Philippe ROMAIN, Jérôme DÉBUS, Etienne CALLOUET,

Michel CHÉRON, Jacques DORLÉANS, Gilbert DOUBET, Laurent DUCHATEAU, Gérard LESUEUR, Patrick LIEVENS, Rémy MORAINVILLE, Michel MORISSE, Jean QUETIER, Lucien ROMAIN, Mary-Dominique ROUAS, Philippe VANHEULE, Jean-Jacques LEBRETON

**- Commission urbanisme et habitat**

Jean AUBOURG, Hugues BOURGAULT, Etienne CALLOUET, Franck HAUDRECHY, José MAURICE, Alain MICHALOT, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Lucien ROMAIN, Philippe VANHEULE, Xavier MORVAN, Gérard BOITOUT, Christine VAN-DUFFEL, Christian BONNEAU, Evelyne DESMARAIS, Michel DEZELLUS, Bruno GERMAIN, Joël GUEROULT, Max GUILBERT, Didier LANNNOY, Alain MOUSSEUX, Didier PARIN, Bruno QUESTEL.

**- Commission aide à domicile et personnes âgées**

Bruno GERMAIN, Ghislaine GRANDJEAN, Jean-Jacques LEBRETON, Isabelle STIEVENARD, Martine TIHY, Paulette DEMAEGDT, Fernand LENOIR, José MAURICE, Jacky PAUMIER, Erick POISSON, Anne STAB.

**- Commission eau et ruissellements**

Fabien ARTAUD, Franck BUCHER, Patrick LIEVENS, Dominique MEDAERTS, Rémy MORAINVILLE, Michel MORISSE, Daniel DUVAL, Joël GRAINVILLE, Jean-Marie GUENIER, Jacques HEUGHEBAERT, Philippe MARIE, Joël CROMBEZ, Michel MASSON, André ODIENNE, Jean-Marie THIÉBAULT, Xavier MORVAN, Jacques BENOIT.

**- Commission enfance, culture et sports**

Christophe FOLIOT, Michel MASSON, Nadine MESSÉ, Danielle MORO, Monique MOUILLIERE, Michael ONO-DIT-BIOT, Jacky PAUMIER, Damien PIERRARD, Erick POISSON, Anne STAB, Franck TAMION, Marie-Françoise JACQUES, Anne RENAULT, Josette SIMON, Bernard VINCENT, Jérôme DÉBUS, Myriam FERLIN, MAROUARD Céline.

**- Commission petite enfance**

Laurent DUCHATEAU, Didier GUERINOT, Axelle LEGOURD, Céline MAROUARD, Jean AUBOURG, Franck BUCHER, Danielle MORO, Franck TAMION.

**- Commission développement durable**

Philippe MARIE, Jean BARRIERE, Hervé GAMBLIN, Myriam FERLIN, Jean-Paul JOURDAIN, Jacques BINET, Isabelle PERRON-BEAUCLAIR

**Délibération N° CC/AG/ 37- 2017 - Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et les Vice-présidents**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DELEGUER** les compétences sus-énoncées au Président et Vice-Présidents de la communauté de communes

**Délibération N° CC/AG/ 38- 2017 - Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Bureau communautaire**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,

A l'unanimité

- **DELEGUER** les compétences sus-énoncées au Bureau communautaire

**Délibération N° CC/AL/ 39- 2017 - Création de la régie de recette spectacle**

Délégués :	
En exercice .....	93
Présents .....	82
Pouvoirs .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour .....	91
Ont voté contre .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à créer :  
- régie de recette spectacle

## Délibération N° CC/OM/ 40- 2017 - Création de la régie de recette Environnement

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Président à créer :

- régie de recette du service environnement

## Délibération N° CC/AL/ 41- 2017 - Création de la régie de recette Fêtes et Foires

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Président à :

**Article N° 1** : institué une régie de recettes dénommée « Fêtes et foires de la Communauté de communes Roumois Seine »

**Article N°2** : Cette régie est installée au pôle famille au 20, Rue Saint Seurin 27680 Quillebeuf Sur Seine,

**Article N°3** : La régie de recette encaisse le produit des ventes :

- Vente de publications éditées par la Cdc Roumois Seine ou diffusées par celle-ci,
- Location du matériel de foires et fêtes,
- vente d'objets liés à la promotion du compostage individuel,
- Vente liés à tout événement (Spectacle, Restauration)

**Article N°4** : Les recettes sont encaissées selon le modes de recouvrement suivant : Chèque en Euros et Espèces Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance de journal à souche,

**Article N°5** : Un fond de caisse d'un montant de 50.00 € est mis à disposition du régisseur,

**Article N°6** : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000.00 Euros.

**Article N°7** : Le régisseur est tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au moins tous les mois,

**Article N° 8** : Le régisseur n'est pas assujéti à cautionnement selon la réglementation en vigueur,

**Article N°9** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

## Délibération N° CC/AL/ 42- 2017 - Création de la régie de recette Office du tourisme de la Communauté de communes Roumois Seine

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

**Article N° 1** : Il est institué une régie de recettes auprès de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion d'un service public à caractère administratif dénommée « Office du tourisme de la Communauté de communes Roumois Seine »

**Article N°2** : Cette régie est installée au bureau d'accueil permanent de l'Office du tourisme situé au 6 Grande Rue à Bourneville( 27500)

**Article N°3** : La régie de recette encaisse le produit des ventes :

- de publications éditées par le Cdc Roumois Seine ou diffusées par celle-ci (topoguides, cartes...),
- de la ventes de petits objets ou support de communication (Carte postale, Souvenir, affiche...)liés à la promotion du territoire,
- de la vente de produits liés au droit de place pour tous les événements ou animations touristiques proposées par l'office du tourisme en dehors des visites commentées de groupe,
- de la vente de photocopies, de télécopies et de crédit temps pour l'utilisation du réseau Internet Wifi,

**Article N°4** : Les recettes sont encaissées selon le modes de recouvrement suivant : Chèque en Euros et Espèces Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance de journal à souche,

**Article N°5** : Un fond de caisse d'un montant de 50.00 € est mis à disposition du régisseur,

**Article N°6** : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000.00 Euros.

**Article N°7** : Le régisseur est tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au moins tous les mois,

**Article N° 8** : Le régisseur n'est pas assujéti à cautionnement selon la réglementation en vigueur,

**Article N°9** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,

➤ **AUTORISE** le Président à créer :

- régie de recette du service Office du tourisme de Bourneville

#### Délibération N° CC/FI/ 43- 2017 - Admission en non valeur

Délégués :	
En exercice : .....	93
Présents : .....	82
Pouvoirs : .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés : ..	91
Ont voté pour : .....	91
Ont voté contre : .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE**,

- l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 196,12 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°2006250212 dressée par le comptable public

- la prévision budgétaire au chapitre 65, article 6541.

#### Délibération N° CC/FI/ 44- 2017 - Admission en non valeur

Délégués :	
En exercice : .....	93
Présents : .....	82
Pouvoirs : .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés : ..	91
Ont voté pour : .....	91
Ont voté contre : .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE**,

- l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 456.04 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°2006040512 dressée par le comptable public

- la prévision budgétaire au chapitre 65, article 6541.

#### Délibération N° CC/FI/ 45- 2017 - Mise en non valeur

Délégués :	
En exercice : .....	93
Présents : .....	82
Pouvoirs : .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés : ..	91
Ont voté pour : .....	91
Ont voté contre : .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE**,

- l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 2 735,75 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°2005450812 dressée par le comptable public

- la prévision budgétaire au chapitre 65, article 6541.

#### Délibération N° CC/RH/ 46- 2017 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Délégués :	
En exercice : .....	93
Présents : .....	82
Pouvoirs : .....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés : ..	91
Ont voté pour : .....	91
Ont voté contre : .....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ **DÉCIDE**,

A charge du centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultatives auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés C.N.R.A.C.L

- Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption

- Agents non affiliés C.N.R.A.C.L

- Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pourvoir proposer à la communauté de communes Roumois Seine une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01 janvier 2018. Régime du contrat : Capitalisation

### Délibération N° CC/AG/ 47- 2017 - Création et élection de la Commission d'Appel d'Offre

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ DÉCIDE,

1° de créer une commission pour la commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat,

2° de proclamer les conseiller communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre,

#### Membres titulaires ;

Dominique MEDAERTS, Hervé CAILLOUEL, Dominique ROUAS, Bernard CHRISTOPHE, Jean QUETIER

#### Membres suppléants ;

Bruno QUESTEL, Jean Pierre DENIS, Philippe VANHEULE, Didier GUERINOT, Fernand LENOIR

### Délibération N° CC/AG/ 48- 2017 - Création et élection des membres de la Commission pour les délégations de Service Public

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité,

➤ DÉCIDE,

1° de créer une commission pour les délégations de service publics à titre permanent, pour la durée du mandat,

2° de proclamer les conseiller communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public,

#### Membres titulaires ;

Dominique MEDAERTS, Hervé CAILLOUEL, Dominique ROUAS, Bernard CHRISTOPHE, Jean QUETIER

#### Membres suppléants ;

Bruno QUESTEL, Jean Pierre DENIS, Philippe VANHEULE, Didier GUERINOT, Fernand LENOIR

### Délibération N° CC/FI/ 49- 2017 - Montant de l'allocation de compensation provisoire

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants : .....	91
Suffrages exprimés ..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

➤ VALIDE,

le tableau ci-dessous,

Communes	AC Négative	AC Positive
Amfreville St Amand		44 929,00
Le Bec Thomas	398,00	

Fouqueville	135,00	
Le Bosc du Theil		168,00
La Harengère		8 512,00
Houlbec près le Gros Theil	48,00	
Mandeville	110,00	
St Cyr La Campagne		8 361,00
St Didier des Bois		4 223,00
St Germain de Pasquier		1 618,00
St Meslin du Bosc	482,00	
St Ouen de Pontcheuil	15,00	
St Pierre des Fleurs		28 501,00
St Pierre du Bosguérard		2 368,00
La Saussaye		96 011,00
Le Thuit de l'Oison	4 045,00	
Tourville La Campagne		15 570,00
Vraiville		2 834,00
La Pyle		1 126,00
La Haye du Theil		1 081,00
Honguemare Guenouville	23 990,00	
Rougemontier	9 460,00	
Berville-En-Roumois	43 017,00	
Boissey Le Chatel		46 614,00
Flancourt Crescy En Roumois	70 393,00	
Bosc Renoult en Roumois	22 029,00	
Boscr Roger En Roumois	36 463,00	
Bosguérard de Marcouville	30 785,00	
Bosnormand	15 027,00	
Grand Bourgtheroulde	34 806,00	
Saint Denis des Monts	10 951,00	
Saint Leger du Gennetey	8 836,00	
Saint Ouen du Tilleul	28 260,00	
Saint Philibert sur Boissey	11 150,00	
Theillement	22 026,00	
Voiscreville	7 006,00	
Aizier		4 881,00
Bouquelon		21 107,00
Bourneville Ste Croix		105 628,00
Le Marais Vernier		58 184,00
Quillebeuf Sur Seine		45217
St Aubin sur Quillebeuf		37535
Ste Opportune la Mare		29264
St Ouen des Champs		24340
St Samson de la Roque		19408
Saint Thurien		7809
Tocqueville		4380
Trouville la Haule		51263
Vieux Port		3556

Délibération N° CC/RH/ 50- 2017 - Tableau des effectifs

Délégués :	
En exercice :.....	93
Présents :.....	82
Pouvoirs :.....	9
Votants :.....	91
Suffrages exprimés :..	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstention : .....	0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

à l'unanimité ou la majorité :

- ➤ **ADOpte**

le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 31 janvier 2017.

Je soussigné, Monsieur Benoît GATINET, Président de la CDC Roumois Seine, certifie l'affichage du présent document  
du 02.02.2017 au 02.03.2017 .

Le Président,



